

À destination des chefs d'établissement

Au préalable : Diagnostic d'établissement/état des lieux : quel public ? Quelles sorties d'études ?...

→ voir le contrat d'objectifs et le projet d'établissement

Quels objectifs ?

- Veiller à ce que les quatre volets soient inscrits dans le projet d'AP :
 - ✓ **orientation** : Quelle mise en relation entre les intervenants ? Quels objectifs ? Quels moyens mobilisés ? Etc.,
 - ✓ **remédiation - Aide en lien avec le socle 3C** : Quelles priorités en fonction du public de l'établissement ? Quelles compétences à parfaire ? Etc.,
 - ✓ **approfondissement - ouverture** : Que proposer aux élèves sans difficultés particulières ? Comment préparer la poursuite d'études pour les futurs bacheliers ? Quelle ouverture culturelle notamment en lycée professionnel ? Etc.,
 - ✓ **développement personnel** : confiance en soi, respect des autres, initiative, autonomie, etc.
- Veiller à la cohérence du calendrier sur les 3 années ou 4 années selon les cycles.
- Définir des objectifs pour chaque année.
- Vérifier que le projet réponde aux besoins des élèves.

Quelle organisation ?

- **Organisation préalable en juin** (validation du projet au CA).
- **Pilotage** (chef d'établissement, adjoint...)/**co-pilotage** : proposer un protocole d'organisation à l'équipe pédagogique.
- **Moyens** : HSA ou HSE dans DGH, matériels (**salles informatiques, CDI...**)
- **Barrettes : 72 h/année pouvant être déclinées à raison de 2 h/semaine** en blocs de deux heures ou non (modularité, souplesse).
- **Acteurs divers** : professeurs principaux, enseignants toutes disciplines, conseillers d'orientation psychologues, conseillers principaux d'éducation, infirmière, intervenants extérieurs...
- **Calendrier précisant** :
 - ✓ les phases de diagnostic,
 - ✓ le rythme des ateliers,
 - ✓ la concertation et les moments de régulation,
 - ✓ le bilan.
- **Consultation des instances** : conseil pédagogique, CA, CVL.
- **Modalités d'évaluation de l'élève dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.**
- **Le suivi des élèves et la coordination des équipes.**
- **Évaluation du dispositif avec les équipes de l'AP lors des conseils pédagogiques.**
- **Communication au CA.**

Qu'apporte l'accompagnement personnalisé à mon établissement ?

- **Favoriser la réussite d'un plus grand nombre d'élèves :**
 - √ lutter contre le décrochage scolaire,
 - √ valider les paliers 2 et 3, développer l'approche par compétences selon les EPLE (collège ou lycée),
 - √ remobiliser scolairement les élèves,
 - √ donner ou redonner confiance,
 - √ permettre d'aller plus loin.
- **Ouvrir des perspectives :**
 - √ favoriser un choix construit de l'orientation,
 - √ élever le niveau de qualification et donner de l'ambition,
 - √ accompagner et préparer les élèves aux études supérieures.
- **Ouvrir l'établissement sur son environnement (inter-cycles, partenaires extérieurs...).**
- **Diversifier les pratiques pédagogiques** (co-animation, transdisciplinarité, équipes inter-catégorielles, pédagogie différenciée/inversée...) **et faire évoluer les postures** (relations adultes/élèves).
- **Favoriser le développement professionnel continu des personnels au regard du nouveau référentiel métier (BO du 25 juillet 2013).**
- **Améliorer les relations avec les familles.**
- **Contribuer à un climat scolaire apaisé.**

CONCLUSION : L'accompagnement personnalisé permet de créer une synergie des actions menées en direction des élèves et de leurs familles en leur offrant un espace et un temps spécifiques. L'équipe pédagogique élabore le projet d'accompagnement personnalisé qui est formalisé dans le volet pédagogique du projet d'établissement après la consultation des instances.

Quelles ressources ?

Les sites académiques :

- Site de l'académie de Dijon :
<http://www.ac-dijon.fr/pid30258/dispositif-d-accompagnement-personnalise-dans-le-second-degre.html>

Le site national

- Pour le collège :
<http://www.education.gouv.fr/cid48653/les-dispositifs-d-accompagnement-des-collegiens.html>
- Pour le lycée général, technologique et professionnel :
<http://www.education.gouv.fr/cid48652/dispositifs-d-accompagnement-des-lyceens.html>